



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 mai 2016 à 19h30, sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Manon Robitaille.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Karine Gauthier
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes

Jacques Robichaud, greffier

Absences : Denis Martin, Benoit Ferland

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par madame Manon Robitaille, mairesse suppléante, à 19h30.

Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-05-12.104

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Madame la mairesse suppléante fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-05-12.105

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE



2016-05-12

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Micheline Groulx Stabile

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-05-12.106

DE NOMMER madame Micheline Groulx Stabile à titre de mairesse suppléante et que cette dernière agisse également à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 13 mai 2016 jusqu'au 11 août 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 3 mai 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2016-05-12.107

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Centre Marie Ève / Cocktail annuel	100 \$
Salon des Aînés	250 \$
Holy Family Parish / tournoi de golf	100 \$
École Sauvé / bal des finissants	150 \$
Maison des jeunes / 25 ^e anniversaire	500 \$
Fondation Sercan / Course bateaux dragons	400 \$
Relais pour la vie	200 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 3 mai 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu



2016-05-12.108 D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain* – volet *subvention couches réutilisables*, aux personnes ci-après mentionnées :

Mylène Marleau Henripin	100 \$
Laurence Bernier	100 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Appel de propositions (SG2016-001) pour la vente de l'édifice Jean-Guy Bergeron (Gare Deux-Montagnes) – Rejet de l'offre d'achat de COGECY inc.

CONSIDÉRANT que la Ville et la Corporation du Manoir Grand-Moulin ont lancé un appel de propositions pour la vente de l'édifice Jean-Guy Bergeron (Gare Deux-Montagnes) ;

CONSIDÉRANT que seule COGECY inc. a déposé une offre d'achat, au montant de 825 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette offre est inférieure à l'évaluation municipale ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-05-12.109 DE REJETER l'offre d'achat présentée par COGECY inc., pour l'achat de l'édifice Jean-Guy Bergeron (Gare Deux-Montagnes), à savoir les lots 4 192 650, 4 300 379 et 4 300 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2016

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la signalisation (n° 1125)

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la signalisation (n° 1125).



2016-05-12

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir l'interdiction de stationnement en tout temps des véhicules sur le chemin d'Oka, des deux côtés, entre la 14^e avenue et la 18^e avenue.

4.2 Avis de motion – Règlement de délégation d'engagement de salarié

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement de délégation d'engagement de salarié.

Ce règlement aura pour objet de déléguer au directeur général l'engagement de tout employé qui est un salarié au sens du Code du travail et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin.

4.3 Adoption - Règlement n° 1576 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 10 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-05-12.110

D'ADOPTER le Règlement n° 1576 intitulé- «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70*» tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2016 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 576 668,33 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 198 723,45 \$



5.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2016

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la trésorière et directrice des Finances :

- État des activités financières au 31 mars 2016
- État prévisionnel des activités financières.

6. Greffe

6.1 Règlement n° 1575 modifiant le Règlement de zonage n° 1369 - Dépôt du certificat du résultat du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 1575.

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnels étudiants aux Services des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 3 mai 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-05-12.111

D'ENGAGER le personnel étudiant au Services des loisirs, culture et vie communautaire, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

Carl Autotte
Zachary Martel-Fleurant
Alexandrick Bergeron-Asselin

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnel-cadre - Directeur au Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 3 mai 2016 ;

IL EST



2016-05-12

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-05-12.112

D'ENGAGER monsieur Mario Quesnel à titre d'employé-cadre, au poste de directeur au Service des loisirs, culture et vie communautaire, à compter du 1^{er} juin 2016 avec une probation de 6 mois. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

7.3 Lettres d'entente avec le syndicat des cols blancs – SCFP-1620-2016-05, 06 et 07 - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des lettres d'ententes ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-05-12.113

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, les lettres d'entente n°1620-2016-05, 06 et 07 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, les lettres d'entente.

ADOPTÉE

7.4 Lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus – SCFP-985-2016-02 Autorisation de signature – Promotion d'un salarié

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-05-12.114

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 985, la lettre d'entente n° 985-2016-02 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

DE CONFIRMER la promotion de monsieur Laurent Perreault à titre de salarié régulier, au poste de mécanicien, conditionnellement à l'obtention de son DEP en mécanique automobile au plus tard le 1^{er} septembre 2016.

ADOPTÉE



Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-05-12.115

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Description
A)	595, rue Marquette (lot 1 605 846)	La demande a pour objet : - De régulariser l'implantation de la résidence avec une marge avant gauche de 5,84m au lieu de 6m ; - D'autoriser l'ajout d'un garage attaché avec une marge avant droite de 5,85m au lieu de 6m ; tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu



2016-05-12

2016-05-12.116

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	92, Elm (Lot 1 605 617)	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0153 pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale avec un recouvrement avec du «CanExel» de couleur gris pâle. La toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire. Les portes et fenêtres seront en aluminium ou pvc de couleur blanche.
B)	1800, Labelle (Lot 1 973 248)	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0113 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur sur les 4 faces avec un recouvrement de type «CanExel» de couleur gris pâle. Les portes et fenêtres seront remplacées à l'identique.
C)	267, du Régent (Lots 1 976 120 et 1 974 349)	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0014 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur sur les 4 faces avec un recouvrement en lattes de pruche installées verticalement avec teinture au fini naturel de couleur blé.

ADOPTÉE

9. Loisirs et services communautaires

9.1 Versement d'aide financière - Athlètes de performance

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 27 avril 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-05-12.117

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Audrey Robitaille, pour sa participation au Championnat du monde en karaté en Irlande ;

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Anthony Bédard, pour sa participation au tournoi «World tour» au racketlon à Granby :

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE



9.2 Gratuité d'admission à la piscine municipale

CONSIDÉRANT la demande de gratuité pour l'entrée à la piscine municipale pour les 1^{er}, 16 et 17 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que le service des Loisirs désire offrir l'accès gratuit à la population pendant les festivités de la fête du Canada et la course familiale Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 27 avril 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-05-12.118

D'AUTORISER la gratuité pour l'accès à la piscine municipale pour les 1^{er}, 16 et 17 juillet 2016.

ADOPTÉE

9.3 Entente avec l'Association Hockey Féminin des Laurentides 2016/2019

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre l'Association Hockey Féminin des Laurentides et les villes partenaires, pour une période de 3 ans ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-05-12.119

DE SIGNER avec les villes partenaires et l'Association de Hockey Féminin des Laurentides, l'entente relative à l'organisation et au fonctionnement du Hockey Féminin sur le territoire des Laurentides, pour une période de 3 ans : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'entente.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.731.00.519.

ADOPTÉE

9.4 Festivité - Deux-Montagnes en Fête 2016 - Autorisation pour l'organisation

CONSIDÉRANT la deuxième édition de Deux-Montagnes en Fête, regroupant trois événements : la Fête des commerces, la Cité des arts et la Course Défi Deux-Montagnes ;



2016-05-12

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes désire dynamiser le centre-ville, encourager ses citoyens à participer aux activités culturelles sur son territoire et promouvoir les bienfaits physiques, mentaux et sociaux de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice Culture et bibliothèque daté du 3 mai 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-05-12.120

D'AUTORISER la tenue de la deuxième édition de Deux-Montagnes en Fête du 15 au 17 juillet 2016, et ce, selon la programmation suivante :

- Tenue d'un cinéma en plein air à l'école des Mésanges le 15 juillet 2016 ;
- Spectacles et musique d'ambiance sur le chemin d'Oka et fermeture de rues le 16 juillet 2016 ;
- Tenue de la Course familiale Deux-Montagnes le 17 juillet 2016;

D'AUTORISER la vente d'aliments sur un lieu public ;

ADOPTÉE

9.5 Relais pour la vie – Autorisation à tenir un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier du Relais pour la vie ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 10 mai 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-05-12.121

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier pour le Relais pour la vie, le samedi 14 mai 2016, à l'angle de la 20^e avenue et de l'aréna Olympia, entre 9h et 12h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE


10. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h56.
Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h10.



11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10 par la mairesse suppléante.



Manon Robitaille, mairesse suppléante



Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier

